



4

*Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).*

**28<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme**

**26 Mars 2015**

**EPU- Gambie**

*Intervenant : Biro Diawara*

Monsieur le Président,

Depuis le passage de la Gambie au premier cycle de l'EPU, plusieurs événements se sont déroulés dans le pays. La RADDHO salue les efforts consentis par la Gambie dans le domaine de l'éducation et de la lutte contre l'analphabétisme. Ces efforts ont permis à la Gambie de figurer parmi les pays africains qui ont atteint les OMD dans le secteur de l'éducation.

Cependant, nous regrettons que la majorité des recommandations issues du premier cycle n'ont pas été mises en œuvre. La situation des droits de l'homme en Gambie s'est considérablement détériorée au cours de ces dernières années, compte tenu des tentatives d'assassinats, des manœuvres d'intimidations et des harcèlements exercés par les services de renseignements et les forces de sécurité à l'encontre des opposants, des syndicats, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.

La RADDHO s'inquiète du sort réservé aux personnes accusées de la tentative du coup d'Etat du mois de décembre dernier contre le président Yahya Jammeh.

En effet, ces présumés auteurs ont été torturés et molestés par les gardes présidentielles et l'on ne connaît même plus les sorts de certaines personnes, étant donné que la Gambie a rétabli depuis 2012 la peine capitale.

Face à la gravité de la situation qui prévaut en Gambie, la RADDHO demande le transfert du siège de la Commission Africaine des droits de l'homme et des Peuples de Banjul pour un pays Africain respectueux des droits de l'homme.

Pour conclure, la RADDHO invite la Gambie à lutter contre la traite des personnes, et le tourisme sexuel. De plus, nous demandons au pays de coopérer avec les détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales.

Je vous remercie.